

Réf : CA2025/39

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 juillet 2025, réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président d'université,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration décide d'approuver le marché conclu par l'Université Bordeaux Montaigne sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, relatif à la réalisation de prestations d'impression, de façonnage et de reliure d'ouvrages à caractère pédagogique, scientifique et culturel, pour les besoins de l'établissement. Ce marché, dont le montant maximum est supérieur à cinq cent mille euros hors taxes (500 000 € H.T.), est attribué aux opérateurs économiques suivants :

- Lot 1 - Prestations d'impression numérique et de façonnage : SPRINT - EVOLUPRINT SAS, SEPEC NUMERIQUE, DUPLIPRINT MAYENNE, CPU BUSSIERE, IMPRIMERIE ROCHELAISE ;
- Lot 2 - Prestations d'impression offset et de façonnage : SEPEC, DUPLIPRINT MAYENNE, IMPRIMERIE ROCHELAISE.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11/07/2025.

Membres présents	18
Membres représentés	16
Total membres présents et représentés	34
Abstention (s)	1
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

 Le Président,
 PRÉSIDENCE Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

21 JUL. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

21 JUL. 2025